

L'écho de la Semène

N° 6 décembre 2022



Et voilà le numéro 6 de notre petit canard de l'AAPPMA de St Didier et sa région. Ce support sans ambition est adressé deux fois par an et par mail aux adhérents disposant de ce moyen de communication, il est aussi accessible sur notre site Internet.

Ce sixième numéro sera adressé aux adhérents 2022 (titulaires d'une carte de pêche 2022 de l'AAPPMA de St Didier) soit par mail soit par courrier.

Le N°5 se terminait sur les activités prévues au deuxième semestre de cette année, ce N° retracera les principaux événements qui se sont déroulés depuis.

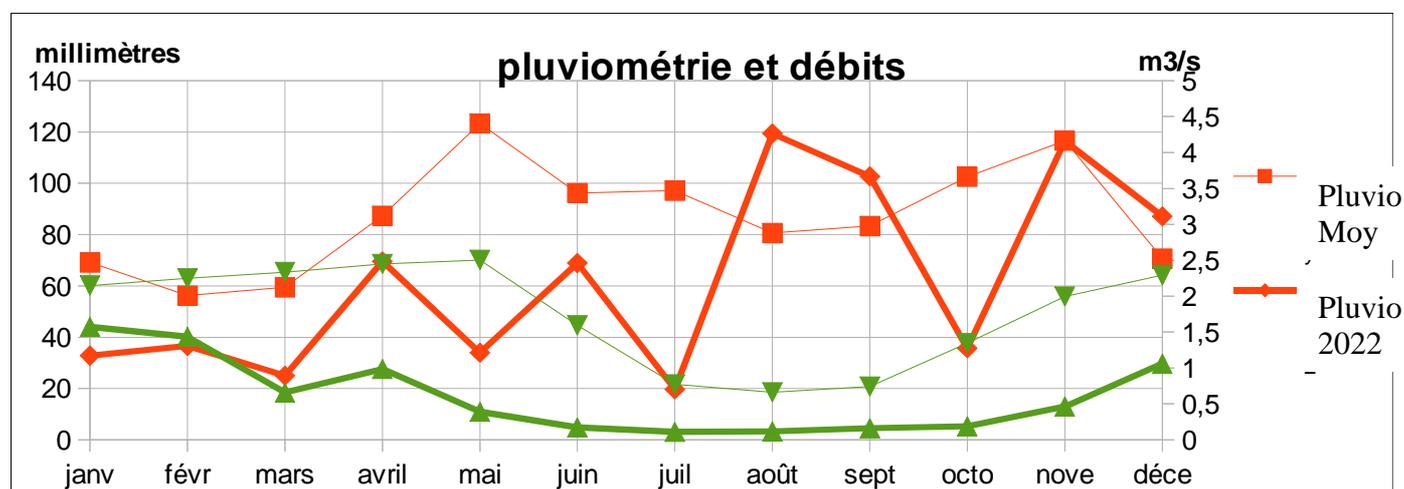
2022 une sécheresse record,

L'année 2022 a établi de nouveaux records. Ainsi le débit moyen annuel (DMM) mesuré à la station du Crouzet depuis 1963 a été le plus faible jamais enregistré : 634 litres par seconde, c'est 35 % du module interannuel (1804 l/s de 1963 à 2022). Il s'agit aussi de la huitième année consécutive de débits inférieurs à la moyenne, c'est historique !

Saint Didier dispose d'une station de l'association « infoclimat » depuis 2013. Nous pouvons constater que les précipitations de 2022 sont inférieures de près de 30 % par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Il y a corrélation entre la quantité de pluie et le débit de la Semène. Mais la croissance des plantes à partir d'avril, l'évaporation due aux fortes chaleurs entre les mois de mai et septembre, les prélèvements pour la production d'eau potable et l'abreuvement des animaux ont grandement influencé les débits malgré l'abondance des pluies en août et septembre.

Cette situation est éclairée par le graphique ci-dessous. En rouge la pluviométrie mesurée en millimètres d'eau tombés à St Didier, en vert les débits mensuels mesurés à la station du Crouzet à St Didier. En trait fin de même couleur les moyennes.



En 2022 les débits mensuels ont toujours été inférieurs aux débits moyens, le débit journalier le plus faible mesuré est de 25 litres par seconde le 13 août et le débit le plus élevé de 3,090 m³ par seconde le 16 décembre. Cela fait maintenant huit années consécutives que les débits de la Semène sont inférieurs au module interannuel. Il va falloir s'habituer à cette nouvelle situation et à protéger la ressource en eau même dans notre région de moyenne montagne.

Nous n'avons pas constaté de mortalités piscicoles dans la Semène, cependant les ruisseaux de la Genouille, des Préaux, de la Mure, du Cotonas, de la Rivalière et de la Rullière ont séché plus ou moins longtemps. Les autres disposaient d'un débit très faible. Des mortalités de truites et d'écrevisses à pieds blancs ont été constatés sur les ruisseaux.

On peut aussi constater l'absence de crue, le débit instantané le plus important était de 4,800 m³ par seconde le 15 décembre, or notre Semène a besoin de crues qui constituent la respiration d'une rivière.

La vidange du plan d'eau,

Le plan d'eau méritait un toilettage, de plus le ciment au-dessus du système de vidange présentait un fendard inquiétant. Après des contacts avec la mairie de St Didier, propriétaire du plan d'eau, la décision d'une vidange totale a été prise.

La vidange a débuté le 20 octobre par l'ouverture des premières vannes puis s'est poursuivi par l'ouverture de la vanne de fond le samedi 22 octobre après l'installation de deux batardeaux pour retenir les boues les plus fines afin de ne pas colmater le ruisseau et la Semène à quelques jours du début de la fraie.

Les 250 kg de poissons récupérés ont été transférés dans les étangs de Bas à l'aide du camion de la Fédération.

Il reste à évacuer les boues, à inspecter l'enrochement et la stabilité de la digue, une fois les travaux réalisés notre plan d'eau pourra accueillir de l'eau, des poissons et les pêcheurs.

Vous serez informé des conséquences de ces travaux sur l'ouverture du plan d'eau de St Didier pour la saison 2023.



Pêche électrique à Vial,

Comme tous les deux ans, la Fédération de pêche de Haute-Loire aidée par celle de la Loire a réalisé une pêche d'inventaire sur la Semène à Vial. Cette opération a eu lieu le 20 juillet, c'était la 15^{ème} fois depuis 2005.

La station mesure 72 m de long, le débit était de seulement 48 l/s soit le plus faible jamais constaté le jour de cette opération.

Il a été capturé 410 truites, 528 vairons, 178 loches, 16 goujons et 4 écrevisses américaines.

La densité de truites est de 7 562 truites par hectare et la biomasse de 145 kg par hectare, c'est excellent et constitue le deuxième meilleur résultat après 2015.

222 truites de l'année ont été capturées ce qui prouve la bonne réussite de la reproduction de l'hiver 2020-2021.

Il nous faudra patienter jusqu'en 2024 pour qu'une nouvelle pêche d'inventaire soit réalisée et ainsi mesurer les incidences de la sécheresse record de 2022.

Restauration de l'Echagre après le percement du barrage de Firminy.

Dans le dernier numéro de l'Echo de la Semène nous abordions les travaux de sécurisation de cet ouvrage, comme promis voici la suite.

Tout d'abord quelques chiffres : ce barrage a été inauguré en 1897 après 4 années de travaux, il a été mis en service en 1898. Sa capacité était de 876 000 m³ et la hauteur du mur est de 35 mètres au-dessus du lit de l'Echagre. Des travaux de renforcement ont eu lieu en 1997, mais cet ouvrage présentait d'importants désordres techniques. La décision de l'abandonner fut prise en 2021.

Le mur du barrage épais de 24 mètres a été percé. La rivière est en cours de renaturation en aval du mur, l'Echagre retrouvera son ancien lit. Une passe à poissons a été réalisée et d'important travaux sur le lit en amont sont en cours. Dès l'année prochaine les truites sauvages auront recolonisé la totalité de l'ex-barrage.



La fraie sur la Semène à l'automne 2022,



Comme en 2021, cela devient une habitude, les débits étaient faibles et la température de l'eau trop élevée pour une fin octobre.

Dès les premiers jours de novembre les truites ont commencé à se regrouper sur les zones les plus favorables, certains couples étaient formés.

A partir du 17 novembre, nous avons pu observer de nombreuses frayères occupées par quelques beaux poissons.

On peut dire que la fraie de l'hiver 2022-2023 s'est terminée vers le 25 novembre.

Notre film du centenaire de l'AAPPMA,

L'AAPPMA de St Didier a eu 100 ans le 9 janvier 2021, nous avons décidé de réaliser un film sur le fonctionnement d'une rivière. Notre projet se concrétise enfin, notre réalisateur Julien Rivière a débuté le tournage des images. L'Echo de la Semène vous tiendra informés de la réalisation de « **La rivière au fil de l'eau** ».

Le ruisseau de la Mure retrouve son lit,

Fin septembre, une personne signale à la Fédération de Pêche de Haute-Loire des travaux dans le ruisseau de la Mure. Accompagné de cette personne le reporter de l'écho de la Semène se rends sur le terrain afin de constater l'impact de ces travaux.

Pour nous il s'agit de travaux réalisés par un professionnel dans le but de remettre le ruisseau dans son lit initial car sans doute depuis très longtemps ce ruisseau avait été utilisé pour irriguer les prairies.

En fait il s'agissait de travaux de restauration hydromorphologique réalisés par l'EPAGE Loire Lignon. Des abreuvoirs et des passages pour les bovins ont été construits, des clôtures protègent les berges, des cailloux ont été déposés dans le lit et du géotextile a été posé pour maintenir la végétation rivulaire. Une pêche de sauvetage a été réalisée par la Fédération 43, seulement une dizaine de vairons ont été capturés.

Lors du transfert du ruisseau de son ancien à son nouveau lit des écrevisses à pieds blancs ont été transférés.

Toutefois il est dommage que l'AAPPMA n'ait pas été informé avant le début des travaux.



La zone économique de Bramard,

Dans le cadre de l'enquête publique mise en place dans le cadre du projet de création d'une zone économique par la communauté de communes Loire-Semène, l'AAPPMA a donné un avis et a surtout formulé des demandes en ce qui concerne la préservation de la tête de bassin du Sambalou, la fonctionnalité de la zone humide compensatoire et la continuité écologique de la Gampille.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable et un arrêté préfectoral a autorisé la ComCom a débuté les travaux. L'AAPPMA de St Didier veillera à ce que nos exigences soient respectées en terme de défense de l'eau et des milieux aquatiques.

Des nouvelles des moules de la Semène,

La moule perlière est toujours présente dans la Semène, certes on ne voit plus les pavages d'avant les années 1980 mais la présence de coquilles après les crues indique qu'une population existe encore sur notre rivière. Il y a quelques années le SICALA devenu depuis l'EPAGE Loire Lignon (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) avait réalisé un inventaire parcellaire sur la Semène indiquant la présence de quelques vieux individus.

Fin octobre l'EPAGE a inventorié le bief de la Clare, utilisé par Veolia pour la production d'eau potable car des travaux sont projetés pour protéger l'eau brut.

Environ 200 mètres ont été examinés par deux techniciens à l'aide d'aquascopes. Les feuilles mortes n'ont pas facilité la détection de ces mollusques plantés dans le substrat, mais 31 coquilles vides et 2 moules vivantes ont été comptabilisés. Avec cette technique seuls les gros individus sont facilement repérables et d'autres investigations sont nécessaires.

Pour s'assurer de la reproduction de cette espèce plus que patrimoniale, il faut examiner au printemps les truitelles pour déceler les glochidies (larves de moules) qui parasitent leurs branchies. Nous assurerons la formation de quelques pêcheurs de la Semène pour réaliser cette opération.



Et si notre pêche de loisir était menacée !

Depuis quelques années, notre pêche de loisir est la cible de certains mouvements « antispécistes », ces derniers parlent de la souffrance des animaux et donc des poissons, ils argumentent sur le fait que la pêche de loisir n'a plus d'utilité de nos jours.

Certaines associations et élus de grandes villes (Grenoble, Paris, Bordeaux, Montpellier, Saint-Etienne...) tentent d'interdire la pratique de la pêche au vif.

La pêche au vif fut leur premier combat, aujourd'hui le no-kill est sur la sellette, notons qu'en Suisse et en Allemagne le no-kill est interdit. Pour eux, ils considèrent que capturer et relâcher un poisson constitue un jeu avec un être vivant.

Il nous faut être vigilants, ne pas nous laisser diviser entre pêcheurs, ceux qui relâchent, ceux qui pêchent au vif, ou encore ceux qui capturent des poissons lâchés sinon nous risquons un jour de voir interdire notre pêche de loisir.

La continuité écologique restaurée ?

La Directive Cadre sur l'Eau de 2000 définissait la continuité écologique d'un cours d'eau par **«la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur cycle de vie, le bon déroulement du transfert naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs de biodiversité»**.

L'État a lancé un plan de restauration de la continuité écologique des cours d'eau en 2009, ce plan prévoyait 1200 ouvrages prioritaires. C'est grâce à ce plan que nous avons pu araser les levées de Chaplat, du viaduc et de Moulin blanc et équiper les levées de la Séauve et le l'Hermet bas.

L'opposition des propriétaires de moulin a été entendue et en 2017 le Code de l'environnement a été modifié en exemptant les moulins à eau des obligations de la continuité écologique. Un nouveau plan nettement moins ambitieux a vu le jour en 2019.

Enfin la Commission du Développement durable de l'Assemblée Nationale vient de rétablir la continuité écologique mise à mal par le Sénat.

La FNPF (Fédération Nationale de la Pêche en France) par la voix de Claude Roustan son président souhaite que les travaux à l'Assemblée Nationale consolident ces positions et que la continuité écologique soit restaurée par le nouveau texte.



La levée du viaduc avant



La levée du viaduc après

Le nouveau Poutès inauguré,

Le 24 octobre 2022, le nouveau barrage de Poutès a été inauguré. Ce nouvel ouvrage est le fruit d'un compromis intelligent entre les défenseurs de la continuité écologique, dont la Fédération de pêche de Haute-Loire et ceux défendant la production d'hydroélectricité et les retombées financières.

L'ancien barrage était haut de 17 mètres, la retenue avait une longueur de près de 4000 mètres. Le nouveau barrage est haut de 7 mètres et la retenue est longue de 400 mètres. C'est plus de 3 km de rivière sauvage en 1ère catégorie. Mais le plus innovant est le système de vannes effaçables qui permettent la transparence totale du barrage pendant 91 jours par an au moment de la migration des saumons. Notre grand saumon ne sera toutefois sauvé que par un soutien de sa population, l'aménagement des autres obstacles comme le projet de centrale hydroélectrique à Vichy.

Le compromis difficile permet d'améliorer significativement la montaison et la dévalaison des saumons de l'axe Loire-Allier tout en maintenant la production d'électricité et les recettes des communes concernées.

Participez à l'Assemblée générale de votre AAPPMA,

L'Assemblée générale de votre AAPPMA aura lieu le dimanche 22 janvier 2023 à 9 heures 30 à la mairie de Saint Didier en Velay.

L'ordre du jour :

- bilan d'activités 2022,
- bilan financier 2022 et budget 2023,
- orientations 2023.

Venez nombreux, participez à la vie de votre association, encouragez les bénévoles...

Retrouvez-nous sur le site de l'AAPPMA : <http://aappma-de-saint-didier-en-velay.e-monsite.com/>
Contact du président de l'AAPPMA de Saint Didier : 06 09 02 35 16 laurent-breuil@outlook.fr

L'organisation du plan d'eau de St Didier pour l'année 2023.

Attention le déroulement des travaux engagés au plan d'eau ne nous permettent pas de prévoir l'organisation de la pêche.

Nous informerons par voie de presse et par mail dès que nous connaîtrons la date de remise en eau et que nous aurons programmé les alevinages nécessaires en poissons blancs et en truites arc en ciel.

Où trouver la carte de pêche 2023 et à quel prix ?

Les cartes de pêche 2023.

Types et tarifs des cartes de pêche pour 2023 en Haute-Loire

- Carte annuelle interfédérale à tarif unique permettant de pêcher dans 91 départements	105 euros
- Carte annuelle adulte départementale (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	80 euros
- Carte annuelle mineur (moins de 18 ans, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	22 euros
- Carte découverte femme (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche à 1 seule canne)	36 euros
- Carte annuelle découverte (moins de 12 ans, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche à 1 seule canne)	7 euros
- Carte hebdomadaire (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	34 euros
- Carte journalière (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	13 euros

Vous trouverez les cartes de pêche de votre AAPPMA chez nos dépositaires :

Saint-Just-Malmont au resto bar PMU "Le Grand Galop"	04 77 35 67 50
Saint-Victor-Malescours au bar tabac "M&M'S"	04 71 61 02 48
Mme Annie Lardon, La Gare Saint Didier-en-Velay	04 71 66 29 23

Attention certains de nos dépôts peuvent être fermés, téléphonez avant de vous déplacer. Vous pouvez aussi appeler le 06 07 16 42 79, une solution sera trouvée pour acquérir le précieux sésame.

Vous pouvez aussi prendre votre carte sur votre ordinateur personnel en vous connectant sur www.cartedepeche.fr puis en l'imprimant après paiement sécurisé par carte bancaire.

Nous vous donnons rendez-vous en **2023**

Assemblée Générale
le Dimanche 22 janvier
à 9 h 30 à la Mairie de
Saint-Didier-en-Velay

Bonne Année

AAPPMA
SAINT-DIDIER
EN VELAY
LA SEMÈNE
Truites sauvages
Réciprocité totale